

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Lundi le 13 septembre 2021  
À compter de 18 h  
Par conférence Zoom  
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant

Mairesse

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo

Normand Toupin

Barbara Morin

Michel Milette

Luc Vézina

Johane Michaud

Régine Apollon

Christian Charron

DISTRICTS

Blanchard

Chapleau

De Sève

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Sylvie Trahan

Robert Asselin

Greffière

Directeur général adjoint

Division des services techniques

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.

## 1.- OUVERTURE

### *Note au lecteur*

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Sylvie Trahan  
Greffière du conseil municipal*

### RÉSOLUTION 2021-487

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Aucune question

Adoption de  
l'ordre du jour



Dépôt du projet  
de règlement  
922-104 N.S. -  
nouvelle  
signalisation au  
390, rue des  
Camélias

Avis de  
présentation -  
règlement  
922-104 N.S. -  
nouvelle  
signalisation au  
390, rue des  
Camélias

### **3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

#### **RÉSOLUTION 2021-488**

Sur proposition de M. le Conseiller Christian Charron appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **DE PRENDRE ACTE** du dépôt du projet de règlement 922-104 N.S. ayant pour objet d'amender le règlement numéro 922 N.S. concernant la circulation, la signalisation et la sécurité publique sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse afin d'abroger l'article 1 du règlement 922-101 N.S. relativement à l'interdiction partiel de stationnement sur la rue des Camélias.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **AVIS DE PRÉSENTATION 2021-489**

M. le Conseiller Christian Charron donne avis qu'il présentera, ou qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet d'amender le règlement numéro 922 N.S. concernant la circulation, la signalisation et la sécurité publique sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse afin d'abroger l'article 1 du règlement 922-101 N.S. relativement à l'interdiction partiel de stationnement sur la rue des Camélias.

(Règlement 922-104 N.S.)

### **4.- GESTION DU TERRITOIRE**

### **5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE**

### **6.- FINANCES**



Nomination -  
chef aux  
opérations  
bâtiments -  
Service des  
travaux publics,  
parcs et  
bâtiments

## **7.- RESSOURCES HUMAINES**

### **RÉSOLUTION 2021-490**

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** la résolution 2021-253 soit abrogée.
- **QUE** M. Benoit Pageau, soit et est nommé au poste de chef aux opérations, bâtiments au sein du Service des travaux publics, parcs et bâtiments de la Ville de Sainte-Thérèse pour une entrée en fonction dans les prochaines semaines.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus au Répertoire des conditions de travail des employés cadres de la Ville.

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

*Adoptée à l'unanimité.*

## **8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

## **9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS**

## **10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES**

## **11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

**13.- AFFAIRES NOUVELLES**

**14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**15.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la  
séance

**RÉSOLUTION 2021-491**

Sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** la présente séance soit et est levée à 18 h 03.

*Adoptée à l'unanimité.*

**SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

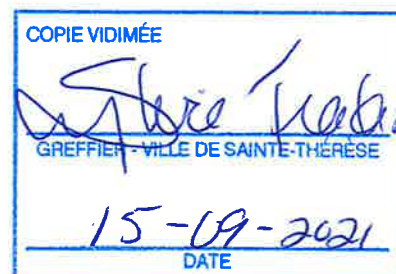
Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffière (ou de greffière adjointe en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

\_\_\_\_\_  
Mme Sylvie Surprenant, mairesse

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Sylvie Trahan  
Greffière de la Ville

\_\_\_\_\_  
Date



INITIALES DU MAIRE


INITIALES DU GREFFIER